

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Julien THELLIER
M. René GODIGON	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Florent MONEYRON
M. Didier MATRAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Agnès LAVEST	M. Bernard SAXER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Aline ROCHE	M. Cyrille COURTY
M. Daniel PEYNON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

**VOTE :** En exercice : 36

**Présents : 29 / Représentés : 5**

**Votants : 34**

Votaient par procuration :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
Mme Monique FERRIER (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND  
Mme Isabelle BRACALE

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CULTURE – OFFRE CINEMATOGRAPHIQUE – CONVENTION AVEC CINEPARC – RENOUELEMENT POUR 2019/2020**

## CULTURE – OFFRE CINEMATOGRAPHIQUE – CONVENTION AVEC CINEPARC – RENOUVELLEMENT POUR 2019/2020

\*\*\*\*\*

- VU la délibération N°13 en date du 29 mars 2018 relative à la convention entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Ciné Parc pour le cinéma ;
- VU la délibération Affaires diverses n° 02 en date du 28 juin 2018 relative à la modification de durée de la convention ;
- VU la délibération n°14 en date du 27 septembre 2018 relative à l'annulation de la délibération n° 02 en date du 28 juin 2018 sur la modification de durée de la convention ;

Dans le cadre de sa réflexion sur la politique culturelle et jeunesse de son territoire et suite à l'ouverture de la médiathèque intercommunale à Lezoux, la CCEDA a engagé une démarche partenariale avec Ciné Parc pour la mise en place d'une offre cinématographique sur le territoire.

Une convention avait été mise en place du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 comprenant des actions pour divers publics dans 3 lieux de projection, à savoir les salles des fêtes de Bort L'Etang et de Saint Jean D'Heurs et dans l'auditorium de la médiathèque.

Il convient à présent de faire une convention pour une deuxième année de fonctionnement, à savoir pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 2019 au 31 août 2020. Celle-ci correspond à la prise en charge de la part des séances scolaires, jeune public et spéciales de Bort L'Etang et de Saint Jean d'Heurs ainsi que d'actions menées conjointement à et avec la médiathèque Entre Dore et Allier (séances scolaires supplémentaires, séances spéciales et séances jeune public identifiées « mon P'tit Ciné »).

Il est donc proposé pour cette convention un coût maximal de 13 828.22€ correspondant aux :

- Prises en charge des parts du volet jeune public de Bort L'Etang : 930€
- Prises en charge des parts du volet jeune public de Saint Jean d'Heurs : 658€
- volet scolaire supplémentaire estimé entre 4500€ (minimum garanti à Ciné Parc) et 9297.10€ (30 séances maximum)
- volet séances spéciales (cinéma documentaire...) : 1476.56€
- volet jeune public supplémentaire (Mon P'tit Ciné à la médiathèque ...) : 1476.56€.

Cette convention est limitée à un an, du 01<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.

En ce qui concerne les modalités financières, la communauté de communes versera la participation financière en 3 fois, sur présentation de factures :

- Premier versement à la signature de la convention (septembre 2019) : facture de 50% de l'enveloppe globale hors versement lié à Bort l'Etang et St Jean d'Heurs (6120.11€)
- Versement lié à Bort l'Etang et St Jean d'Heurs après vote du budget Ciné Parc 2020 (1588€)
- Solde en août 2020 : solde de la saison de fonctionnement (pour un maximum de prestations d'un montant de 6120.11€).

AR PREFECTURE

063-246301097-20190926-20190926\_24-DE  
Reçu le 03/10/2019

CCEDA  
CC26/09/2019  
(24)

Monsieur le Président propose :

- de valider les actions et le montant maximal prévu pour la période de 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, à savoir 13 828.22€
- de l'autoriser à signer la convention 2019-2020 avec Ciné Parc ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.